

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : DEMOULANT SPRAY

Utilisation : Démoulant universel

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex E-mail : info@soloplast.fr

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur/air inflammable/explosif.

Irritant pour la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque d'éclatement en cas d'échauffement.

L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Aérosol - Substances actives avec propane / butane comme agent dispersant d'aérosol.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Butane	106-97-8	203-448-7	30-35 %	F+	R12
Propane	74-98-6	200-827-9	10-15 %	F+	R12
Butanol secondaire	78-92-2	201-158-5	1 - 5 %	Xi	R10 R36/37 R67
Distillat de pétrole (Naptha fraction lourde hydrotraitée) à bas point d'ébullition	64742-48-9	265-150-3	1 - 5 %	Xn	R10 R65 R66 R67
Distillats de pétrole, fraction légère hydrotraitée (C4-C11) à bas point d'ébullition	64742-49-0	265-151-9	50-55 %	F Xn N	R11 R38 R51/53 R65 R67

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.

Enlever immédiatement les vêtements souillés

En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau :

Laver avec de l'eau et du savon puis rincer.

Appliquer soigneusement de la crème sur les parties touchées.

En cas de douleurs, consulter immédiatement un médecin.

Sur les yeux :

En cas de gelures, ne pas retirer les vêtements, rincer abondamment à l'eau.

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes puis consulter immédiatement un spécialiste.

En cas d'inhalation : Evacuer le sujet de la zone de danger.
Faire respirer de l'air frais.
Le garder au chaud et au repos.
En cas de douleurs, consulter immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter en position latérale stable.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir.
Consulter immédiatement un médecin.

Indications pour le médecin : Risque d'aspiration
Traitement symptomatique
En cas d'ingestion, l'estomac doit être vidé à l'aide d'une sonde oesophagienne sous surveillance médicale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Sable, mousse, CO2, poudre sèche.
Mesures de lutte contre l'incendie à adapter à l'environnement.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, aux produits de combustion ou aux gaz libérés :
Formation possible de mélanges vapeur/air facilement inflammables/explosifs.
En cas de combustion, formation possible, entre autres, de :
oxydes de carbone,
fumée noire et dense.

Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie :
Ne pas inhaler les gaz d'incendie.
Porter une tenue de protection chimique et un appareil respiratoire autonome.

Autres recommandations : En cas d'incendie, refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger.
Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément, ne pas rejeter dans les canalisations ou les égouts.
Eliminer les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Ne pas respirer les vapeurs, assurer une ventilation suffisante.
Eloigner toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations, égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Délimiter le produit répandu et le ramasser avec une matière absorbante (par ex. sable, sciure de bois, liant universel, terre de diatomées).
Respecter le point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Eviter de respirer les vapeurs et brouillards de pulvérisation.
Assurer une ventilation suffisante au poste de travail, aspirer localement si nécessaire.

Incendie et explosion :

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Formation possible de mélanges vapeur-air explosifs.
Assurer une bonne ventilation des locaux, aspirer localement si nécessaire.
Conserver à l'écart de la lumière naturelle, du feu et autres sources d'ignition. Ne pas fumer.
Ne pas percer ou brûler. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 Ne pas exposer les récipients sous pression à une température supérieure à 50°C.
 En cas d'échauffement, possible montée en pression et éclatement du récipient
 Protection nécessaire contre les explosions.

Stockage :

Respecter la réglementation relative au stockage des aérosols (prescription allemande TRG 300).
 Stocker le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien aéré.
 Ne pas stocker en plein air.
 Température de stockage idéale : entre +10°C et +30°C.
 Conserver à l'écart de source de chaleur, de toute flamme ou source d'étincelles ou d'ignition.
 Interdiction de fumer.
 Conserver à l'écart de l'échauffement et du rayonnement solaire direct.
 Conserver séparément des agents oxydants.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
106-97-8	Butane	203-448-7	AGW AGW	1000 2400	ppm mg/m3
Catégorie de limite maximum : 4(II)					
74-98-6	Propane	200-827-9	AGW AGW	1000 1800	ml/m3 mg/m3
Catégorie de limite maximum : 4(II)					
78-92-2	Butanol secondaire	201-158-5	Valeur limite MAK Valeur limite MAK	100 300	ppm mg/m3
Catégorie de limite maximum : 4					
Mélanges d'hydrocarbures, sans additif, groupe 1			Valeur limite MAK Valeur limite MAK	1000 200	mg/m3 ml/m3
Catégorie de limite maximum : 4					

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Assurer une bonne ventilation.
 Une protection respiratoire est nécessaire en cas de dépassement des valeurs limites sur le poste de travail et lors de travaux de pulvérisation.
 Utiliser un masque à air frais ou (seulement pour une courte durée) un filtre respiratoire.
 Recommandation : filtre A/P2.

Protection des mains :

Utiliser de la crème protectrice.
 Porter des gants de protection.
 Matériau préconisé :
 Caoutchouc nitrile,
 Caoutchouc fluor.
 Respecter les indications du fabricant de gants relatives à leur perméabilité et à leur résistance de pénétration ainsi que les conditions particulières sur le poste de travail.

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

Corps :

Tenue de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.
 Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés de produit.
Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : aérosol Couleur : blanc Odeur : caractéristique

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition

(à 1013 hPa) : > -42°C

Méthode : Valeur littéraire

Point d'éclair : > -97°C

Méthode : Valeur littéraire

Température d'auto-inflammation : > 200°C

Méthode : Valeur littéraire

Limite inférieure d'explosivité : 0,7 Vol %

Méthode : Valeur littéraire

Limite supérieure d'explosivité : 7,0 Vol %

Méthode : Valeur littéraire

Pression de vapeur : 50°C < 7000 hPa

Méthode : Valeur littéraire

Densité : 0,65 g/cm³ env.

Méthode : calculée

Solubilité dans l'eau : < 50 g/l

Méthode : Valeur littéraire

Miscible avec : la plupart des solvants organiques

pH : non applicable

Viscosité : non applicable

Autres données :

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

Risque d'éclatement et d'explosion des récipients en cas d'augmentation de la pression à des températures supérieures à 50°C.

Incompatible avec les agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

LD 50, oral, rat : => 2000 mg/kg
LD 50, cutané, rat : => 2000 mg/kg
LC 50, inhal., 4h, rat : => 20 mg/l

Le produit n'a pas fait l'objet de tests. Les valeurs indiquées sont déduites des propriétés de chaque composant pris isolément.

L'inhalation de fortes concentrations de vapeur peut causer des effets narcotiques et des acidoses métaboliques.
Symptômes de la surexposition : fatigue ; vertiges, maux de tête, nausée, perte de connaissance, arrêt respiratoire.
Effet d'irritation possible en cas de contact avec les yeux.
Le contact avec la peau peut causer un dégraissage et une irritation cutanée.
L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Indication AOX

Le produit ne contient pas de composés organo-halogénés absorbables.

Effets écotoxiques :

Toxicité aiguë poissons (guppy) : 1 mg/l < LC50 (96h) : < 10 mg/l
Toxicité aiguë daphnies : 1 mg/l < EC50 (48h) : < 10 mg/l
Toxicité aiguë algues : 1 mg/l < EC50 (72h) : < 10 mg/l

Le produit n'a pas fait l'objet de test. Les valeurs indiquées sont déduites des propriétés de chaque composant pris isolément.

Ne pas rejeter dans le sol, dans les égouts, canalisations ou cours d'eau.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Vider complètement les récipients de leur contenu (y compris les gaz propulseurs). Les récipients vides et les quantités restantes recueillies doivent être éliminés dans un centre d'incinération agréé, conformément aux réglementations en vigueur.

Code de déchets n° / Désignation du déchet (Catalogue européen des déchets)

16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

15 01 11 Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1950
Désignation du produit : Aérosols
Etiquette de danger : 2.1
Groupe d'emballage : /

Exemption selon le chapitre 3.4 de l'ADR, quantité limitée LQ2

Transport fluvial

ADN/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1950
Désignation du produit : Aerosol dispensers
Etiquette de danger : 2.1
Groupe d'emballage : /
N° EMS : F-D, S-U
Marine polluant :

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1950
Désignation du produit : Aerosol dispensers.
Etiquette de danger : 2.1
Groupe d'emballage : /

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Symbole de danger :

F+ Extrêmement inflammable
N Dangereux pour l'environnement
Xi Irritant

Phrases de risques (R) :

R12 : Extrêmement inflammable
R18 : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur/air inflammable/explosif.
R38 : Irritant pour la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec les yeux et la peau.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S38 : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Marquage particulier de certaines préparations :

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur – Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

TA-Air : Classe III

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 1 (VwVwS, Anh. 4 vom 17. Mai 1999)
Directive allemande sur les matières dangereuses pour l'eau du 17 mai 1999 annexe 4

COV (UE) : 97 %

Respecter fiches techniques « BG-Chemie » :

M 017 « Solvants »
M 004 « Substances irritantes / Substances corrosives »
M 053 « Mesures de protection lors de la manipulation de substances dangereuses »
BGR 104 « Règles de protection contre les explosions »

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

- R10 : Inflammable
- R11 : Facilement inflammable
- R12 : Extrêmement inflammable
- R18 : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur/air inflammable/explosif.
- R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- R38 : Irritant pour la peau.
- R51 : Toxique pour les organismes aquatiques.
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vossschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.